

# Les Echos

## Budget 2021 : l'Economie sociale et solidaire veut se faire entendre

Taux de TVA réduit, fiscalité plus attrayante : ESS France, chargé de la promotion de l'Economie sociale et solidaire, a dévoilé plusieurs propositions pour soutenir les entreprises du secteur. Les députés sont invités à les étudier dans le cadre de l'examen du Budget.



L'examen du Budget 2021 a débuté à l'Assemblée. (Jacques Witt/SIPA)

Par **Yann Duvert**

Publié le 14 oct. 2020 à 19:46 Mis à jour le 15 oct. 2020 à 16:31

Alors que les députés ont débuté l'examen du [Projet de loi de finances 2021](#), les secteurs d'activités victimes de la crise sanitaire tentent de se faire entendre. C'est notamment le cas des acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS), qui entendent profiter de ce budget un peu spécial pour accélérer leur développement.

L'ESS, qui rassemble plus de deux millions de salariés et près de 15 % de l'emploi privé, a ainsi proposé plusieurs pistes par le biais d'ESS France, l'organisme chargé de sa promotion.

Parmi elles, l'application d'un taux de TVA à 5,5 % sur « les activités de réparation de réemploi et de réutilisation », susceptible d'accélérer l'évolution des habitudes de consommation. L'exemple du vélo, dont la pratique connaît une hausse substantielle,

est régulièrement cité. Selon ESS France, 1,5 million d'exemplaires seraient jetés chaque année, en grande partie à cause du coût de leur réparation. Or « tout un secteur dédié à cette activité est en cours de constitution », note Jérôme Saddier, le président d'ESS France. La filière bénéficie d'ailleurs d'un taux réduit de TVA dans plusieurs pays européens tels que la Belgique, le Portugal ou les Pays-Bas.

## **Accès au PGE**

Autre proposition formulée par l'organisme : permettre à toutes les Entreprises solidaires d'utilité sociale (Esus) de bénéficier du dispositif IR/PME. Ce dernier accorde une réduction d'impôt aux contribuables qui souhaitent investir dans les petites et moyennes entreprises non cotées.

Alors que le label Esus est justement censé faciliter l'accès aux financements pour les entreprises de l'ESS, certaines n'y sont actuellement pas éligibles. « Aujourd'hui, certaines coopératives qui produisent par exemple de l'électricité « verte » ne sont pas incluses, car il s'agit d'un secteur où les tarifs sont réglementés », déplore Jérôme Saddier. ESS France réclame en outre que le taux de 25 % de l'IR-PME pour les entreprises solidaires soit pérennisé jusqu'en 2023.

Enfin, l'Economie sociale et solidaire ne veut pas être la grande oubliée du plan de relance gouvernemental. Elle souhaite ainsi bénéficier pleinement des dispositifs gouvernementaux, alors qu'elle a rencontré quelques difficultés au printemps dans l'octroi de Prêts garantis par l'Etat (PGE). La tâche n'est pas toujours facile : « pour certaines associations, le détail du chiffre d'affaires est parfois compliqué à expliquer. Pour obtenir un PGE, il faut aussi remplir un formulaire avec la composition de l'actionnariat, ce n'est pas chose aisée pour une coopérative », selon Jérôme Saddier.